

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 09

L'an deux mil vingt, le vingt-huit février à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune.*

Date de convocation : 20/02/2020

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOU- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM.,
Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent : Mr JACOMET M..

Objet: convention entretien de voirie

Monsieur PESCE André étant familialement concerné ne prend pas part au débat et au vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention d'entretien de voirie qui lie la commune à Monsieur PESCE Jean-Louis, agriculteur.

- L'objet de cette convention portant sur l'entretien de voirie à savoir :
 - entretien du cimetière,
 - entretien des fontaines,
- le tarif annuel pour ce travail s'élève à **4 116.12€** avec le règlement d'1/12^e (343.01€) chaque mois sur présentation de facture.
- Cette convention serait établie à compter du **1^{er} janvier 2020** et pour une durée de **9 ans**.

Après discussion et concertation, l'Assemblée Délibérante est favorable au renouvellement de la convention pour entretien de voirie avec Monsieur PESCE Jean-Louis dans les conditions et la durée proposées par Monsieur OPERTO qui se voit conférer tous pouvoirs afin de signer cette convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

OPERTO Antoine,
1^{er} adjoint

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/03/2020 004-210400909-20200228-DE_2020_014-DE

